



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION,
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N°

015

/ MEA

PAPEETE, le 06 JAN. 2021

Le Ministre

à

Madame Eliane TEVAHITUA
Représentante à l'Assemblée de la Polynésie française

Objet : Votre question écrite au Gouvernement relative à la journée de défense et de citoyenneté et l'illettrisme en Polynésie française.

Réf. : Lettre n° 183/2020/GTH/CAB/ET/et du 28 septembre 2020

Madame la Représentante,

Votre courrier du 28 septembre 2020 a retenu toute mon attention. Je porte à votre connaissance les éléments de réponse à votre questionnement sur la Journée de défense et de citoyenneté (JDC) et illettrisme en Polynésie française.

Les JDC sont en effet une source précieuse d'information sur les jeunes en difficulté de lecture et pour repérer notamment les jeunes décrocheurs du système scolaire que nous n'aurions pas sur nos listes.

Des informations sous forme de fichiers cryptés nous étaient jusqu'avant la crise sanitaire accessibles à la DGEE renseignés sur le dernier diplôme (essentiellement DNB), de la classe actuelle, le lieu de résidence, âge, sexe, adresse et téléphone. Ces informations nous permettent d'alerter les établissements scolaires si le jeune est encore scolarisé ou s'il est déscolarisé, de le prendre en charge pour un accompagnement personnalisé au sein de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) afin de les remobiliser en vue d'une rescolarisation, d'une réparation de diplôme en encore d'un accompagnement plus rapide vers l'emploi.

Cette année, la collecte de ces données est problématique suite à une procédure particulière due à l'épisode COVID, sachant que plusieurs sessions ont été annulées. Mais la liste des jeunes en décrochage scolaire ayant passé les JDC nous est transmise. Le détail des typologies du test d'évaluation en lecture est analysé par le centre du service national de la Polynésie française.

Je vous informe que compte tenu des enjeux post-covid en matière de suivi des élèves décrocheurs ou en difficulté durable de lecture (DDL), j'ai demandé à la Direction générale de l'éducation et des enseignements dès la reprise normale des sessions de JDC d'instaurer avec les responsables de ce dispositif des bilans rapprochés dans le temps des élèves repérés dans le respect strict du règlement général de la protection des données (RGPD).

Tels sont les éléments de réponse que je puis vous apporter.

Je vous prie d'agréer, Madame la Représentante, l'expression de mes salutations distinguées.


Christelle LEHARTEL

